



Doc. 12932
09 mai 2012

Combattre l'intolérance et la discrimination en Europe, notamment lorsqu'elles visent des chrétiens

Proposition de résolution

déposée par M. Valeriu GHILETCHI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Lorsqu'on œuvre pour le respect et l'égalité, il est également nécessaire de mettre en lumière le développement des préjugés à l'encontre des chrétiens pratiquants – même si cela peut paraître étonnant dans des pays où la population est majoritairement chrétienne. Par exemple, 74 % des chrétiens du Royaume-Uni estiment que les chrétiens sont davantage en butte à la discrimination que les personnes d'autres confessions ; ils se sentent plus marginalisés que jamais dans des domaines comme l'emploi, du fait de l'action gouvernementale et des stéréotypes négatifs véhiculés par les médias. En outre, des sites chrétiens sont vandalisés : en novembre 2010, dans une lettre adressée au Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le ministre français de l'Intérieur faisait état de 485 lieux de culte et cimetières dégradés au cours des 10 mois précédents, dont 410 sites chrétiens.

En juillet 2011, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a recommandé que soit lancé « un débat public sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens » et que soit garanti « leur droit de participer pleinement à la vie publique ». Elle a aussi recommandé d'évaluer la législation des Etats participants, « y compris la législation du travail, la loi garantissant l'égalité, les lois sur la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les lois applicables aux communautés religieuses et le droit d'objection de conscience », en vue d'éradiquer toute intolérance à l'égard du mode de vie des chrétiens pratiquants. De plus, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a encouragé « les médias à ne pas émettre de préjugés contre les chrétiens et à lutter contre le stéréotypage négatif ».

En conséquence, l'Assemblée parlementaire devrait aussi traiter la question de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des chrétiens, en vue de recenser, dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, de bonnes pratiques permettant de combattre ce phénomène et de garantir le respect et l'égalité pour tous, y compris les chrétiens pratiquants.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
CORMAN Igor, République de Moldova, SOC
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste